

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI A 20H30 A LA SALLE DES FETES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire, préalablement à l'ouverture des débats, propose à Stéphanie COUTOU d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Cette dernière refuse. Il fait ensuite la même proposition à Honoré DURAND, Cathy CHAUFFOUR et Joëlle ROUX qui refusent également tous les trois.

Monsieur le Maire propose donc un cinquième nom, celui de **Françoise FOURNIER**, qui accepte la fonction.

VOTE DU HUIS CLOS

Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, qui impose de respecter une distanciation sociale entre individus, et compte-tenu la superficie de la salle des fêtes, il est nécessaire de procéder au vote du huis clos des débats.

Honoré DURAND demande précisions sur les conditions à remplir pour imposer un huis clos. Les services municipaux présents (Emmanuelle TIXIER la DGS et Claire GALLIMARD la DAJ) expliquent que les déplacements impliqués par les votes prévus à l'ordre du jour de cette séance ne permettent pas de recevoir de public autour des tables tout en garantissant les mesures sanitaires.

Il est également précisé que le huis clos doit être voté et ne peut donc pas être prévu dans la convocation au Conseil municipal. En revanche, l'information est portée à la connaissance du public en même temps que l'affichage sur la porte de la Mairie et sur le site internet de la convocation.

Monsieur le Maire fait voter le huis clos.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

AJOUT DE DEUX QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à compter du 2 juin, l'école accueillera deux groupes d'élèves par jour : un groupe scolaire sous responsabilité du maître d'école et un groupe garderie sous responsabilité des agents municipaux. La création de ce deuxième groupe garderie est nécessaire pour permettre l'accès à l'école d'un nombre important d'enfants malgré l'absence d'un des professeurs.

Cette nouvelle organisation monopolise fortement le personnel municipal qui est d'habitude affecté au camping municipal. Pour pouvoir ouvrir le camping au plus vite (puisque le Premier Ministre a annoncé que les ouvertures des campings étaient planifiées au 02 juin), il est nécessaire de recruter du personnel contractuel supplémentaire en renforcer les équipes en place.

Monsieur le Maire propose donc d'ajouter deux questions diverses à l'ordre du jour :

Une délibération autorisant Monsieur le Maire à recruter un contractuel en accroissement d'activité sur un contrat à l'heure pour venir en renfort à l'école et dégager Valérie RAYNAL, régisseuse du camping ;
Monsieur le Maire fait voter l'ajout à l'ordre du jour de cette première affaire diverse.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Une délibération autorisant Monsieur le Maire à recruter un contractuel en accroissement d'activité sur un contrat à l'heure pour venir en renfort au camping municipal.

Monsieur le Maire fait voter l'ajout à l'ordre du jour de cette deuxième affaire diverse.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

POINT SUR L'UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE PENDANT LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire interpelle l'assemblée sur l'utilisation excessive des téléphones portables lors de la réunion du 23 mai 2020. Par respect pour l'ensemble de l'assemblée et du personnel administratif présent à la réunion, il est demandé à chacun de ne pas se servir de son téléphone portable sauf affaires d'importance.

OBJET N°1 - COMPETENCES DELEGUES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame Emmanuelle TIXIER (DGS) présente et détaille aux élus la liste des compétences déléguées que Monsieur le Maire se propose d'exercer en lieu et place du Conseil Municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite de 30 000 €

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions ainsi fixées par le conseil municipal : limites géographiques de la commune et avis consultatif préalable du conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas ainsi définis par le conseil municipal : devant les juridictions administratives et judiciaires, uniquement en défense en 1ère instance, appel et pourvoi

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 100 000 € ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les compétences n° 1, 2, 3, 12, 13, 14, 19, 21, 22 et 23 ne sont pas déléguées au Maire par le conseil municipal.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait voter la proposition.

Pour : 14 (Monsieur le Maire ne participe pas au présent vote)	Abstention : 0	Contre : 0
--	----------------	------------

OBJET N°2 – INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Madame Emmanuelle TIXIER (DGS) présente aux élus le tableau de répartition des indemnités entre le Maire, les adjoints et les conseillers délégués et rappelle la réglementation en vigueur en ce domaine :

Population : entre 1000 et 3499 habitants

Indemnités maximales (maire + adjoints):

-Maire : 51.6 % de l'indice brut 1027 (2006.93€)

-Adjoints : 19.8 % de l'indice brut 1027 X 4 adjoints (3080.40€ → 770.10€*4)

Soit une enveloppe globale de 5087.33 €

Fonction	Taux indice 1027	Limite enveloppe		Majoration ancien chef lieu de canton <i>Sur indemnité versée</i>
Maire	41.25%	51.6%		15%
1 ^{er} Adjoint	24.58%	19.8%	<i>Equivalent du Taux moyen adjoints : 17.70%</i>	15%
2 ^{ème} Adjoint	15.51%	19.8%		15%
3 ^{ème} Adjoint	15.51%	19.8%		15%
4 ^{ème} Adjoint	15.51%	19.8%		15%
1 ^{er} conseiller délégué	5.15%	6%		15%
2 ^{ème} conseiller délégué	5.15%	6%		15%
3 ^{ème} conseiller délégué	5.15%	6%		15%

Il est rappelé que seules trois délégations à des conseillers municipaux pourront faire l'objet d'une indemnité de fonction.

Madame Cathy CHAUFFOUR interroge Monsieur le Maire sur le classement et l'opportunité d'ouvrir les démarches pour que la Commune soit classée commune d'intérêt touristique. Monsieur le Maire informe Madame Cathy CHAUFFOUR qu'une telle démarche a déjà été lancée auprès de la Région par le passé mais qu'elle n'a pas abouti.

Monsieur le Maire fait voter la proposition.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

OBJET N°3 et 4 – DELEGATIONS ET COMMISSION

DELEGATIONS SOUMISES AU VOTE

Trois des délégations du Conseil municipal dans d'autres organismes nécessitent de procéder à un vote.

1. Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais (SCAA) 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (scrutin uninominal majoritaire à trois tours) ;
2. Parc Natural Régional de l'Aubrac (PNR) 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant (scrutin uninominal majoritaire à trois tours) ;
3. Syndicat Mixte des Stations de Ski de l'Aubrac Aveyronnais (SMSSAA) 6 délégués (scrutin uninominal majoritaire à trois tours).

Monsieur le Maire propose de faire une seule opération de vote pour les trois organismes en utilisant des bulletins de couleur différente : bleu (SMSSAA), rose (PNR) et jaune (SCAA). Aucun élu ne manifeste d'opposition à ce mode de désignation.

Monsieur le Maire désigne deux assesseurs qui participeront au dépouillement des opérations de vote : Stéphanie COUTOU et Guillaume GRAL.

Monsieur le Maire recueille les candidatures pour les délégations auprès du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais :

- Vincent ALAZARD (titulaire) et André BRAS (suppléant)
- Nadège MOULIADE (titulaire) et Yveline CANITROT (suppléante)

Monsieur le Maire recueille les candidatures pour la délégation auprès du PNR :

- Nadège MOULIADE (titulaire) et Yveline CANITROT (suppléante)

Monsieur le Maire recueille les candidatures pour la délégation auprès du Syndicat Mixte des Stations de Ski de l'Aubrac Aveyronnais :

- Vincent ALAZARD
- André BRAS
- Christian MIQUEL
- Henri SALVAN
- Françoise FOURNIER
- Cathy CHAUFFOUR

Chaque conseillers se rend à tour de rôle dans l'isoloir et dépose l'enveloppe contenant les bulletins dans l'urne. Après clôture des opérations de dépouillement, réalisées par les deux assesseurs sous de contrôle de Monsieur le Maire, les résultats sont les suivants :

RESULTATS SCAA					
Suffrages exprimés	Majorité absolue	Blancs nuls	ou	Binôme ALAZARD/BRAS	Binôme MOULIADE / CANITROT
15 voix	8 voix	0		15 voix élu au 1 ^{er} tour	15 voix élu au 1 ^{er} tour

RESULTATS PNR			
Suffrages exprimés	Majorité absolue	Blancs ou nuls	Binôme MOULIADE / CANITROT
15 voix	8 voix	0	15 voix élu au 1 ^{er} tour

RESULTATS SMSSAA								
Suffrages exprimés	Majorité absolue	Blancs ou nuls	ALAZARD	BRAS	MIQUEL	SALVAN	FOURNIER	CHAUFFOUR
15 voix	8 voix	0	15 voix élu au 1 ^{er} tour					

DELEGATIONS SOUMISES A DESIGNATION

Centre communal d'action sociale (CCAS) :

Monsieur le Maire a proposé la liste des représentants suivante :

- Vincent ALAZARD
- Joëlle ROUX
- Laurence LEMOUZY
- Yveline CANITROT
- Cathy CHAUFFOUR

[Proposition adoptée à l'unanimité]

Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) :

Monsieur le Maire a proposé le représentant suivant : André BRAS [Proposition adoptée à l'unanimité]

Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents (SMICA) :

Monsieur le Maire a proposé la représentante suivante : Françoise FOURNIER [Proposition adoptée à l'unanimité]

Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Monsieur le Maire a proposé la représentante suivante : Françoise FOURNIER [Proposition adoptée à l'unanimité]

Correspondant Défense :

Monsieur le Maire a proposé le représentant suivant : Christian MIQUEL [Proposition adoptée à l'unanimité]

Aveyron Initiative :

Monsieur le Maire a proposé la représentante suivante : Noëlle QUINTARD [Proposition adoptée à l'unanimité]

COMMISSION MUNICIPALES

1) Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose la liste des représentants suivants :

ALAZARD Vincent, Président

André BRAS (titulaire) et Henri SALVAN (suppléant)

Yveline CANITROT (titulaire) et Joëlle ROUX (suppléant)

Honoré DURAND (titulaire) et Cathy CHAUFFOUR (suppléante)

Monsieur le Maire fait voter la proposition.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Chaque commission créée doit se réunir dans les huit jours de sa création pour élire un Vice-Président, Monsieur Honoré DURAND interpelle Monsieur le Maire sur la date envisagée pour cette première réunion. Cette date est fixée en cours de séance : mercredi 03 juin 2020 à 11h30 à la Mairie ainsi que l'ordre du jour de la séance : élire le vice-président et lire le règlement de la CAO. Chaque nouveau membre titulaire de la commission confirme sa présence. Les services municipaux sont chargés de confirmer le rendez-vous par mail le lundi suivant.

2) Commission affaires rurales

Monsieur le Maire propose la liste des représentants suivants :

ALAZARD Vincent, Président

Guillaume GRAL (titulaire)

Henri SALVAN (titulaire)

Nadège MOULIADE (titulaire)

Stéphanie COUTOU (titulaire)

Monsieur le Maire fait voter la proposition.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire fait voter la proposition de créer un emploi d'accroissement d'activité à l'école (contrat à l'heure) pour une durée de 4 mois maximum en renfort camping.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire fait voter la proposition de créer un emploi d'accroissement d'activité à l'école (contrat à l'heure) pour une durée de 4 mois maximum en renfort école.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle antenne téléphonique Free va être installée de manière provisoire à la station de ski du Bouyssou pour pallier le manque de réseau dans le secteur ;
- Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont actuellement en cours sur la parcelle communale cadastrée C n°110 pour l'installation d'une antenne téléphonique Orange qui améliorera la qualité réseau du secteur ;
- Concernant les aides aux entreprises, Monsieur le Maire rappelle que le 5 mai dernier, la région a voté un protocole d'aides aux entreprises donc les critères d'obtention sont complexes. La Communauté de communes vient doubler le montant des aides accordées par la Région. Les entreprises de la commune sont invitées à se rapprocher de la Communauté de communes ou de leurs conseils juridiques pour monter un dossier de réponse au protocole d'aide de la région et de la communauté de communes.
 - Le dispositif régional est valable pour les mois de mars, avril et mai ;
 - Le dispositif communautaire est pour l'instant valable pour les mois de mars et avril.
- Concernant les terrasses, Monsieur le Maire indique que ces dernières pourront être placées par les commerçants de manière classique mais :
 - Un arrêté d'interdiction de stationnement sera pris entre le restaurant l'Aubrac et Evamel pour créer des espaces de circulation piétonne ;
 - Un arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds du côté montant de l'Allée de l'Amicale (sauf livraison) sera pris ;
 - Un travail de la municipalité sur la signalétique pour faciliter la sécurité du secteur est en cours (identifier les passages piétons et les lieux de ralentissement).

Madame CHAUFFOUR demande s'il possible d'inverser le positionnement du STOP à l'intersection entre la rue de Lavernhe et l'Allée de l'Amicale. Monsieur le Maire indique que cette mesure est impossible à mettre en place car l'Allée de l'Amicale, départementale, est prioritaire sur la rue de Lavernhe, communale.

Monsieur le Maire note la remarque de Madame CHAUFFOUR qui consiste à bien rappeler aux détenteurs de terrasses que la circulation des piétons sur les trottoirs entre les magasins et les terrasses ne doit en aucun cas être entravée.

RECAPITULATIF DES PRESENCES A LA REUNION

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

BATUT Daniel, BRAS André, CANITROT Yveline, CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie, DURAND Honoré, FOURNIER Françoise, GRAL Guillaume, LEMOUZY Laurence, MIQUEL Christian, MOULIADE Nadège, QUINTARD Noëllie, ROUX Joëlle et SALVAN Henri.

Absents/Procurations : Néant

Absents/ Excusés : Néant

Secrétaire de séance : FOURNIER Françoise est élue secrétaire pour toute la séance.

Membre du personnel présent : TIXIER Emmanuelle (DGS) et GALLIMARD Claire (DAJ).

Aucun départ et aucune arrivée ne sont à relever en cours de séance.